

**SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS  
DU PUY DE DÔME**




**GUIDE DE DOCTRINE  
OPÉRATIONNELLE DÉPARTEMENTALE**

**Dispositif de dénombrement SINUS**

**ORGANISATION GÉNÉRALE**

## TABLE DES MATIERES

<b>TABLE DES MATIERES .....</b>	<b>1</b>
<b>CADRE GENERAL .....</b>	<b>2</b>
<b>GLOSSAIRE .....</b>	<b>5</b>
<b>CTA-CODIS / ENGAGEMENT DES MOYENS .....</b>	<b>6</b>
<b>CTA-CODIS / INFORMATION .....</b>	<b>6</b>
<b>COS .....</b>	<b>7</b>
<b>REFERENCES.....</b>	<b>8</b>
<b>ANNEXES.....</b>	<b>9</b>
SCHEMA GENERAL DU DENOMBREMENT SANS ACTIVATION ORSEC NOVI (NIVEAU CDG) .....	9
SCHEMA GENERAL DU DENOMBREMENT SANS ACTIVATION ORSEC NOVI (NIVEAU CDC) .....	9
SCHEMA GENERAL DU DENOMBREMENT AVEC ACTIVATION ORSEC NOVI .....	9
TABLEAU DE RENSEIGNEMENTS DES VICTIMES.....	9
TABLEAU DE GESTION DES VICTIMES .....	9
ANNEXE A : PRESENTATION GENERALE DES SI.....	9
ANNEXE B : MODE OPERATOIRE CONNEXION SINUS CODIS .....	9
ANNEXE C : OPERATOIRE CONNEXION SINUS PRIMO-INTERVENANTS .....	9
ANNEXE D : MSP TYPE .....	9
ANNEXE E : IDENTIFIANTS (DIFFUSION LIMITEE).....	9
ANNEXE F1 : FICHE MISSION - CADRE SINUS PRV.....	9
ANNEXE F2 : FICHE MISSION - CADRE SINUS CAI .....	9
ANNEXE F3 : FICHE MISSION - CADRE SINUS PMA .....	9
ANNEXE F4 : FICHE MISSION - CADRE SINUS EVAC.....	9
<b>AFFECTATION DES OUTILS DU DISPOSITIF DE DENOMBREMENT DES VICTIMES.....</b>	<b>13</b>
<b>REASSORT .....</b>	<b>13</b>
<b>TABLEAU DE RENSEIGNEMENTS DES VICTIMES (VPCC).....</b>	<b>14</b>
<b>FICHE DENOMBREMENT.....</b>	<b>15</b>
<b>MISE A JOUR.....</b>	<b>16</b>

	<b>GUIDE DE DOCTRINE DEPARTEMENTALE DISPOSITIF DE DENOMBREMENT SINUS</b>	PM/GPO Sce OPS
		Date : 01/01/2024
Guide de doctrine départementale		Version 1

## CADRE GENERAL

Le dispositif de dénombrement, de suivi des victimes doit permettre le partage des informations liées à ces personnes, depuis le COS vers l'interservices et les autorités.

Le **dispositif interservices de dénombrement et de suivi des victimes**, SINUS (Système d'Information Numérique Standardisé) est le système qui, après saisie, permet de partager le dénombrement, la catégorisation et le suivi des victimes dans le cadre d'un évènement impliquant **au moins 7 victimes** catégorisées UA, UR ou DCD (ou moins si le COS l'estime nécessaire).

La montée en puissance de l'intervention peut ensuite s'effectuer telle que prévue lors de l'activation du dispositif ORSEC NOVI, en cas de situation en présence de nombreuses victimes.

La méthode de dénombrement repose sur 3 éléments essentiels :

- premier dénombrement **quantitatif** aux Points de Rassemblement (PR) ;
- dernier dénombrement **qualitatif à l'évacuation** ;
- **remontée** des informations auprès du **COS** pour envoi vers l'interservices et les autorités.

La méthode et la rigueur de mise en œuvre sur le terrain sont les points forts de cet outil opérationnel.

La fiche de dénombrement est le document utilisé pour une intervention dès le niveau chef d'agrès. Cette fiche est renseignée dès la prise en compte des victimes jusqu'à leur évacuation.

**Victime** = personne présente sur le lieu de l'évènement, pouvant présenter un dommage, physique ou psychique, directement causé par celui-ci.

Elle est catégorisée selon son état par les secours en « **Blessée** » ou « **Décédée** » ou « **Impliquée** ».

**Nota : les adolescents à partir de 15 ans sont considérés comme des adultes dans SINUS.**

**Blessée** = victime non décédée, dont l'état caractérisé par une atteinte corporelle nécessite la prise en charge par les secours et/ou les équipes d'aide médicale urgente. Elle est catégorisée selon son état par les secours en « Urgence Absolue (UA) » ou en « Urgence Relative (UR) ».

**Décédée** = victime dont le décès est constaté par un médecin.

**Impliquée** = victime non blessée physiquement, exposée directement à un risque de mort ou de blessure pouvant avoir besoin d'une prise en charge notamment médico-psychologique. Les impliqués sont accueillis au PRI le cas échéant, puis au Centre d'Accueil des Impliqués (CAI).

Sur une intervention relevant du dispositif ORSEC NOVI, la fiche dénombrement doit être remplie au sein du secrétariat où il a été renseigné (exemple : 1 secrétariat au PRV, 1 au CAI, 1 à l'EVAC...), en parallèle des classeurs permettant de collecter les parties détachables des fiches NOVI qui assure la catégorisation des victimes.

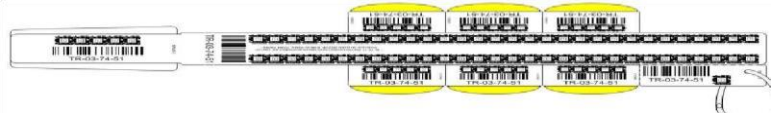
SINUS est donc le document support connu pour l'interservices, il est interfacé notamment avec SI-VIC (Système d'Information pour le suivi des victimes) et SIGNAL (ex SINUS-CIP) – voir annexe A.

Le dispositif SINUS comprend :

La douchette



Les Bracelets



Les étiquettes (sur exercice uniquement)



Le tableau de gestion des victimes

N° INTER :

**Tableau de gestion des victimes**  
(à compléter et à remettre à l'officier SINUS)

DATE :

ETIQUETTE SINUS	SEXE	AGE	NOM ET PRENOM	CATEGORISATION					DESTINATION	VECTEUR	OBSERVATIONS
1				IMP impliqué	UR urgence relative	UA urgence absolue	DCD décédé	NC non catégorisé			
2				IMP impliqué	UR urgence relative	UA urgence absolue	DCD décédé	NC non catégorisé			


La pose des bracelets et des fiches NOVI et le renseignement du tableau des victimes sont délégués à un chef d'agrès (poignet gauche sauf impossibilité).

La saisie dans SINUS se fait :

- a posteriori au retour d'intervention, par le chef de groupe lorsqu'il est engagé seul ;
- au niveau des points de rassemblements (PRV, PRI le cas échéant ou CAI) pour toute intervention hors déclenchement de l'ORSEC NOVI ;
- au niveau des différents points de saisie (PRV, PRI le cas échéant, CAI, PMA, EVAC) en cas de déclenchement de l'ORSEC NOVI.

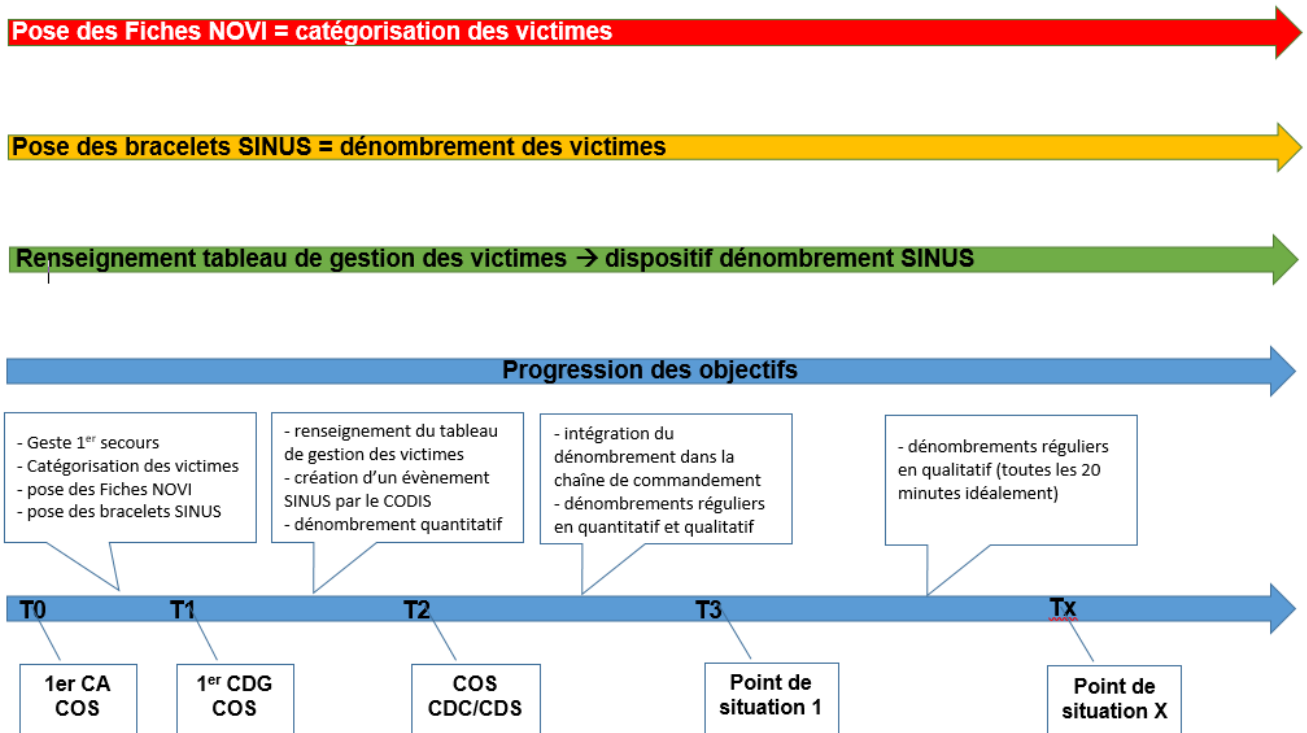
Déroulement d'une intervention avec mis en œuvre du dispositif SINUS, suite au constat d'une situation en présence de nombreuses victimes :


- Premiers gestes de secourisme = marche vers l'avant :
  - en parallèle, pose de fiches NOVI (Tanit) ;
  - en parallèle, pose de bracelets SINUS.
- Renseignements du tableau de gestion des victimes = dénombrement :
  - pose de l'étiquette SINUS ;
  - identité de la victime (sexe, âge, nom et prénom) ;
  - catégorisation de cas échéant.
- Dès l'arrivée d'un terminal SINUS, création de fiches pour alimenter le tampon :
  - prise en compte du tableau de gestion des victimes le cas échéant ;
  - renseignement direct par scan du bracelet posé sur la victime.

	<b>GUIDE DE DOCTRINE DEPARTEMENTALE DISPOSITIF DE DENOMBREMENT SINUS</b>	PM/GPO Sce OPS Date : 01/01/2024
		Version 1
Guide de doctrine départementale		

Les premières remontées d'information se feront toujours par les messages du COS vers le CODIS (il en est de même pour les sous-secteurs vers le chef du secteur DSM).

Le dispositif SINUS vient ensuite se mettre en place pour consolider les données interservices (blessés, décédés et impliqués).




	<b>GUIDE DE DOCTRINE DEPARTEMENTALE DISPOSITIF DE DENOMBREMENT SINUS</b>	PM/GPO Sce OPS
		Date : 01/01/2024
Guide de doctrine départementale		Version 1

## GLOSSAIRE

---

- CAI : Centre d'Accueil des Impliqués
- CDSO : Chef De Salle Opérationnelle
- CDSOA: Chef De Salle Opérationnelle Adjoint
- CODIS : Centre Opérationnel Départemental d'Incendie et de Secours
- COS : Commandant des Opérations de Secours
- CTA : Centre de Traitement de l'Alerte
- DCD : Décédé
- GN : Gendarmerie Nationale
- NOVI : NOMBREUSES VICTIMES
- ORSEC : Organisation de la Réponse de Sécurité Civile
- PC : Poste de Commandement
- PN : Police Nationale
- PR : Points de Regroupement
- PRI : Point de Regroupement des Impliqués
- PRV : Point de Regroupement des Victimes
- SAMU : Service d'Aide Médicale Urgente
- SDIS : Service Départemental d'Incendie et de Secours

	<b>GUIDE DE DOCTRINE DEPARTEMENTALE DISPOSITIF DE DENOMBREMENT SINUS</b>	PM/GPO Sce OPS
		Date : 01/01/2024
Guide de doctrine départementale		Version 1

## CTA-CODIS / ENGAGEMENT DES MOYENS

---

### A LA PRISE D'APPEL :

#### L'opérateur :

- Informe l'adjoint chef de salle opérationnelle (CDSOA) CTA/CODIS, lorsque la notion d'au moins 7 victimes (non impliquées, donc soit UA, soit UR, soit DCD) est connue.

#### L'adjoint CDSO CTA/CODIS :

- Engage la réponse opérationnelle correspondant à la situation et la chaîne de commandement adaptée, en informant les primo-intervenants des moyens engagés.
- Si engagement d'un groupe commandement de colonne : engage au moins **1 chef de groupe SINUS** en plus des moyens.
- Préviens le CDSO CTA/CODIS de la demande de secours.

## CTA-CODIS / INFORMATION

---

#### L'adjoint CDSO CTA/CODIS informe :

- le C.R.R.A. 15 selon la nature de l'intervention ;
- la Police Nationale ou la Gendarmerie Nationale ;
- le(s) Maire(s) territorialement concerné(s).

#### Le CDSO CTA/CODIS informe :

- la chaîne de commandement ;
- les autorités selon les dispositions en vigueur ;
- le C.O.Z. Sud-Est si création d'un événement SYNERGI ;
- le CODIS du département concerné en cas d'intervention impliquant un autre département.


#### Le CDSO CTA/CODIS Procède à :

- l'ouverture d'un événement depuis l'interface SINUS ;
- l'affectation des fiches victimes SINUS de l'évènement tampon vers l'évènement créé.

Dans le cas d'une intervention avec NOVI, la mise en place du dispositif et la remontée des informations et l'utilisation de SINUS seront **systematiquement mis en œuvre** et un événement SINUS sera ouvert dès que possible par le CDSO CTA/CODIS (mode opératoire en annexe B).

#### SYNERGI2, CRISORSEC :

Le CDSO CTA/CODIS renseignera ces outils selon les règles en vigueur.

	<b>GUIDE DE DOCTRINE DEPARTEMENTALE DISPOSITIF DE DENOMBREMENT SINUS</b>	PM/GPO Sce OPS
		Date : 01/01/2024
Guide de doctrine départementale		Version 1

## COS

### MISE EN ŒUVRE DU DISPOSITIF DE DENOMBREMENT LORS D'UNE INTERVENTION :

#### Missions du 1<sup>er</sup> chef d'agrès :

- Transmet sans délai **un message** au CTA :
  - En précisant l'estimation du nombre de victimes ;
  - En initiant la mise en place du **PRV** et du **PRI** si nécessaire.

Sur ordre du chef de groupe :

- appose les bracelets et/ou étiquettes « SINUS » ;
- commence à renseigner le tableau de gestion des victimes.


#### Missions du chef de groupe (COS) :

- désigne dans un 1<sup>er</sup> temps un chef d'agrès pour prendre en compte la gestion du PRV ; récupère la ou les tableaux de gestion des victimes (du 1<sup>er</sup> chef d'agrès) et s'assure de la pose des bracelets et étiquettes SINUS ;
- fait procéder à l'ouverture d'un événement SINUS en utilisant dans son message la formulation « JE DEMANDE L'ACTIVATION DE SINUS POUR XX VICTIMES » ;
- fait un point avec l'interservices pour connaître notamment le nombre et le devenir des impliqués (Nota : la gestion du PRI incombe aux forces de l'ordre, a fortiori en cas d'acte malveillant type tuerie de masse).

Cela n'exclut pas un dénombrement et une transmission du nombre de blessés et impliqués par radio.

#### Missions des COS successifs : (conformément aux mission prévues dans le guide SNV)


- s'assurent de la mise en œuvre du dispositif SINUS (mode opératoire en annexe C) ;
- s'assurent de la transmission régulière des tableaux de gestion des victimes auprès du secteur DSM pour saisie dans le serveur SINUS ;
- font récupérer les tableaux de gestion des victimes dès que possible, puis régulièrement par l'opérateur auprès du secteur DSM pour envoi vers le serveur SINUS ;
- informent régulièrement le CODIS de l'envoi des données ;
- font un point avec l'interservices pour connaître notamment le nombre et le devenir des impliqués (Nota : la gestion du PRI incombe aux forces de l'ordre, a fortiori en cas d'acte malveillant type tuerie de masse).

	<b>GUIDE DE DOCTRINE DEPARTEMENTALE DISPOSITIF DE DENOMBREMENT SINUS</b>	PM/GPO Sce OPS
		Date : 01/01/2024
Guide de doctrine départementale		Version 1

## REFERENCES

---

- Courrier de la DGSCGC en date du 29 février 2012.
- Arrêté ORSEC NOVI du 05 mars 2012.
- Instruction interministérielle n° INTE1801142J du 02 janvier 2019.
- Note SDPAGC/BPERE en date du 06/10/2022.
- Guide de doctrine SNV SDIS 63 en vigueur.

	<b>GUIDE DE DOCTRINE DEPARTEMENTALE DISPOSITIF DE DENOMBREMENT SINUS</b>	POS/GGS SceOPS Date : 01/01/2024
		Version 1
Guide de doctrine départementale		

## ANNEXES

---

[SCHEMA GENERAL DU DENOMBREMENT SANS ACTIVATION ORSEC NOVI \(NIVEAU CDG\)](#)

[SCHEMA GENERAL DU DENOMBREMENT SANS ACTIVATION ORSEC NOVI \(NIVEAU CDC\)](#)

[SCHEMA GENERAL DU DENOMBREMENT AVEC ACTIVATION ORSEC NOVI](#)

[TABLEAU DE RENSEIGNEMENTS DES VICTIMES](#)

[TABLEAU DE GESTION DES VICTIMES](#)

[ANNEXE A : PRESENTATION GENERALE DES SI](#)

[ANNEXE B : MODE OPERATOIRE CONNEXION SINUS CODIS](#)

[ANNEXE C : OPERATOIRE CONNEXION SINUS PRIMO-INTERVENANTS](#)

[ANNEXE D : MSP TYPE](#)

[ANNEXE E : IDENTIFIANTS \(DIFFUSION LIMITEE\)](#)

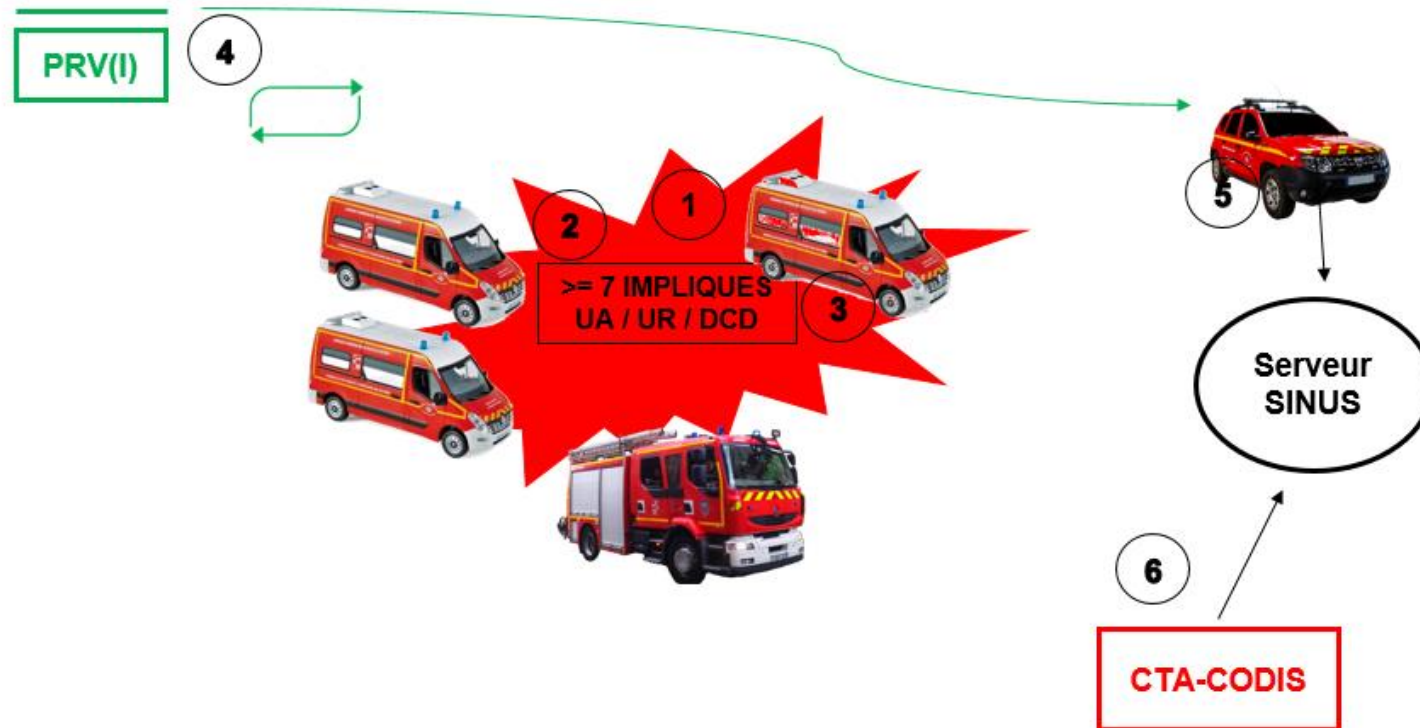
[ANNEXE F1 : FICHE MISSION - CADRE SINUS PRV](#)

[ANNEXE F2 : FICHE MISSION - CADRE SINUS CAI](#)

[ANNEXE F3 : FICHE MISSION - CADRE SINUS PMA](#)

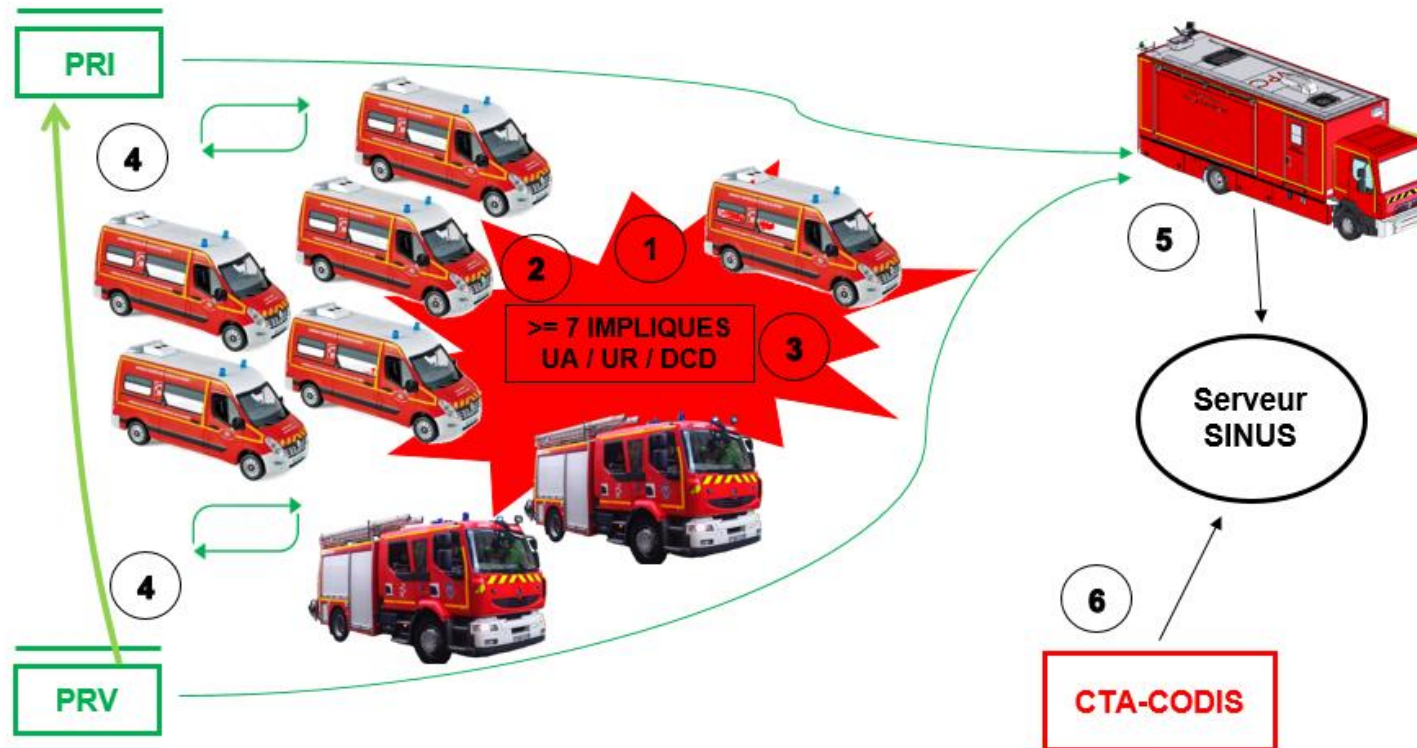
[ANNEXE F4 : FICHE MISSION - CADRE SINUS EVAC](#)

SCHEMA GENERAL DU DENOMBREMENT SUR INTERVENTION SANS ACTIVATION DE L'ORSEC NOVI (NIVEAU CDG)



- |   |  |
|---|--|
| <p><b>1</b> 1<sup>er</sup> gestes de secours / catégorisation</p> <p><b>2</b> Pose des FMA</p> <p><b>3</b> Pose des bracelets SINUS</p> | <p><b>4</b> Renseignement tableau de gestion des victimes</p> <p><b>5</b> Renseignement de Sinus Primo-Intervenants au retour d'intervention par le CDG</p> <p><b>6</b> Affectation des fiches du tampon vers l'évènement créé</p> |
|---|--|

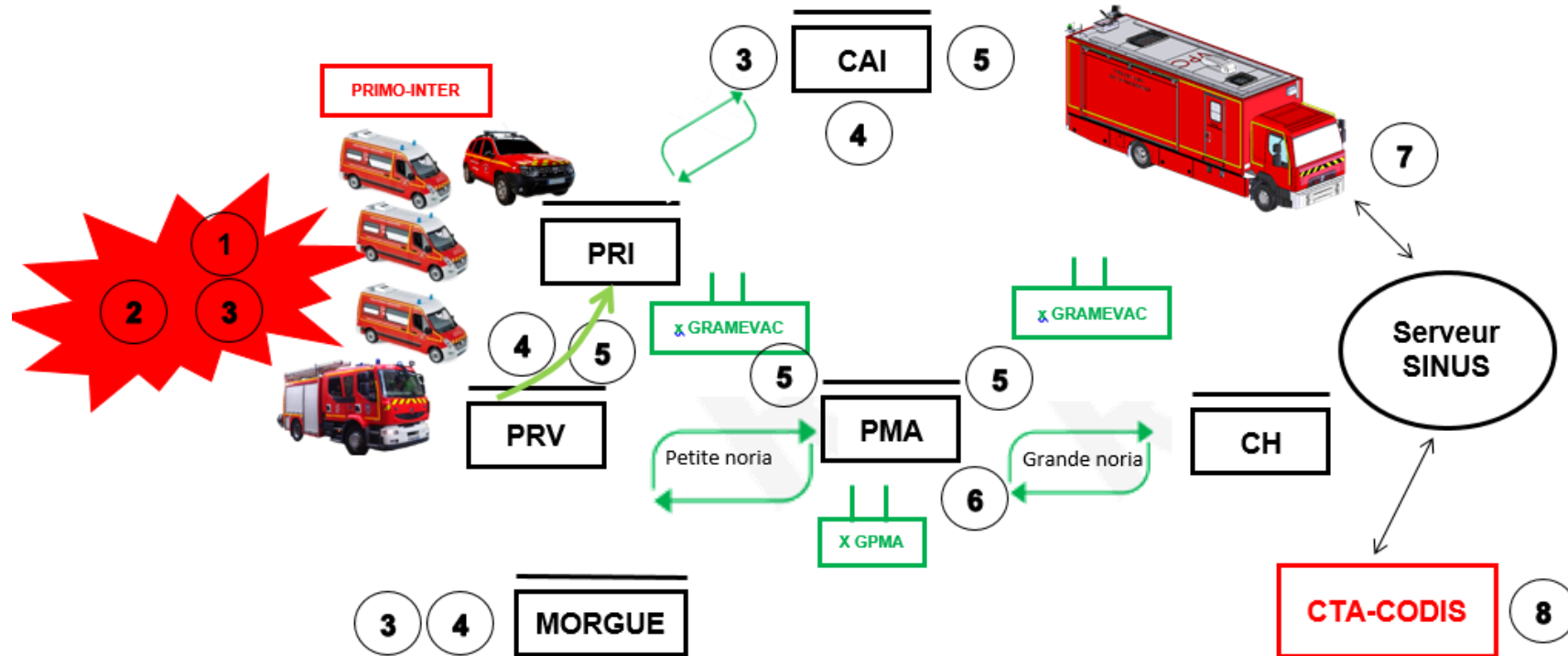
**SCHEMA GENERAL DU DENOMBREMENT SUR INTERVENTION SANS ACTIVATION DE L'ORSEC NOVI (NIVEAU CDC)**



- 1** 1<sup>er</sup> gestes de secours / catégorisation
- 2** Pose des FMA
- 3** Pose des bracelets SINUS (ou étiquettes si PRI)

- 4** Renseignement tableau de gestion des victimes
- 5** Renseignement de Sinus Primo-Intervenants
- 6** Affectation des fiches du tampon vers l'évènement créé

SCHEMA GENERAL DU DENOMBREMENT SUR INTERVENTION AVEC ACTIVATION DE L'ORSEC NOVI



- |   |  |
|---|--|
| <p><b>1</b> 1<sup>er</sup> gestes de secours / catégorisation</p> <p><b>2</b> Pose des FMA</p> <p><b>3</b> Pose des bracelets SINUS (étiquettes au PRI)</p> <p><b>4</b> Renseignement tableau de gestion des victimes</p> | <p><b>5</b> Renseignement de Sinus Primo-Intervenants</p> <p><b>6</b> Archivage des talons des FMA dans les classeurs</p> <p><b>7</b> Consultation / modification SINUS</p> <p><b>8</b> Affectation des fiches du tampon vers l'évènement créé</p> |
|---|--|

## AFFECTATION DES OUTILS DU DISPOSITIF DE DENOMBREMENT DES VICTIMES

Véhicules	Nombre de véhicules ou sites	Nombre de bracelets par véhicules ou sites	Nombre d'étiquettes impliqués	Nombre de fiches NOVI par véhicules ou sites	Nombre de douchettes par véhicules ou site
VSAV	84	10		10	
VLCDG	9	20		10	1
VLI	8	20		10	
VPCC	2				
VPMA	4	10			
VL CDC				10	
Services supports		100	200	50	

### REASSORT

Une réserve tampon de 200 étiquettes, 10 anneaux SINUS et 50 fiches NOVI est constituée.

Après utilisation en intervention, la compagnie demande le réassort auprès du service opérations qui gère le stock départemental ([sinus@sdis63.fr](mailto:sinus@sdis63.fr)).



## FICHE DENOMBREMENT

N° INTER :

**Tableau de gestion des victimes**  
(à compléter et à remettre à l'officier SINUS)

DATE :

ETIQUETTE SINUS	SEXE	AGE	NOM ET PRENOM	CATEGORISATION					DESTINATION	VECTEUR	OBSERVATIONS
1				DMP implicé	UR urgence relative	UA urgence absolue	DCD décédé	NC non catégorisé			
2				DMP implicé	UR urgence relative	UA urgence absolue	DCD décédé	NC non catégorisé			
3				DMP implicé	UR urgence relative	UA urgence absolue	DCD décédé	NC non catégorisé			
4				DMP implicé	UR urgence relative	UA urgence absolue	DCD décédé	NC non catégorisé			
5				DMP implicé	UR urgence relative	UA urgence absolue	DCD décédé	NC non catégorisé			
6				DMP implicé	UR urgence relative	UA urgence absolue	DCD décédé	NC non catégorisé			
7				DMP implicé	UR urgence relative	UA urgence absolue	DCD décédé	NC non catégorisé			
8				DMP implicé	UR urgence relative	UA urgence absolue	DCD décédé	NC non catégorisé			
9				DMP implicé	UR urgence relative	UA urgence absolue	DCD décédé	NC non catégorisé			
10				DMP implicé	UR urgence relative	UA urgence absolue	DCD décédé	NC non catégorisé			

